

## 2 Vous avez un problème de financement de trésorerie ?

FICHE 2.C

### → LES TECHNIQUES DE SUPPORTS DE PAIEMENT (suite)

#### DAILLY

##### ● Objectif

La cession Dailly permet de regrouper sur un même document plusieurs créances et d'en transférer la propriété au banquier en échange d'une ligne de crédit à court terme.

#### MCNE

##### ● Objectif

La Mobilisation de Créance Née sur l'Etranger permet de financer des créances exports sur les pays de l'OCDE essentiellement. Il s'agit d'un escompte pouvant être obtenu auprès d'une banque dès la remise de la marchandise à la douane.

**Toutes les techniques de supports de paiement** mentionnées dans les fiches 2.B ET 2.C sont disponibles de façon courante auprès de vos établissements bancaires.

Pour en savoir plus, contactez la CCIP au numéro unique 0820 012 112 (0,12€/minute).

### → LA SIMPLIFICATION DU CODE DES MARCHES PUBLICS

#### REDUCTION DU DELAI GLOBAL DE PAIEMENT

##### ● Nature de l'aide

Pour les marchés notifiés depuis le 29 avril 2008, le délai global de paiement ne peut dépasser 30 jours pour l'Etat et ses établissements publics et EPIC, 50 jours pour les établissements publics de santé et les établissements du service de santé des armées. Tout dépassement déclenche de plein droit et sans formalité le versement d'intérêts moratoires.

##### Pour en savoir plus

<http://pme.service-public.fr/actualites/breves/nouveaux-delaix-paiement-marches-publics.html>

#### AUGMENTATION DES AVANCES SUR LES MARCHES PUBLICS DE L'ETAT

##### ● Nature de l'aide

Avance systématique de 20 % versée par l'Etat pour tout marché compris entre 20 000 € et 5 000 000 € et notifié avant le 31 décembre 2009.

##### Pour en savoir plus

<http://pme.service-public.fr/actualites/breves/marches-publics-avances-etat-portees-20.html>

